

Des besoins de mouvement à satisfaire

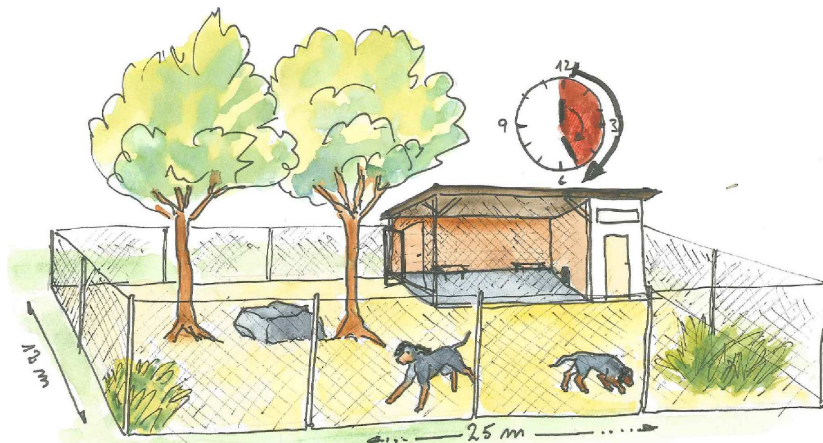
Les chiens doivent être sortis tous les jours en fonction de leurs besoins qui peuvent varier considérablement, notamment selon la race, l'âge ou encore l'état de santé de l'animal.



Promenade accompagnée d'au moins
1 heure par jour

Une heure de promenade
quotidienne doit impérativement
être respectée.

Il peut être renoncé à cette sortie si
les chiens peuvent se mouvoir en
groupe dans un enclos enrichi
pendant 5 heures. La surface
minimale doit être d'au moins
300 m².



Enclos permettant aux chiens de se mouvoir au minimum
5 heures par jour.

Pour en savoir plus

Office vétérinaire cantonal, ovet@admin.vs.ch ou 027 606 74 50

Office fédéral pour la sécurité alimentaire et les affaires vétérinaires (OSAV),
www.blv.admin.ch

La détention en chenil

Directives cantonales



La loi fédérale sur la protection des animaux et son ordonnance d'application déterminent les exigences minimales à respecter lors de la détention d'un chien en chenil. Bien que certaines obligations semblent relativement évidentes (alimentation, soins des animaux, propreté des infrastructures, etc.), d'autres notions, plus générales, peuvent parfois être mal comprises. C'est précisément de cette situation qu'est née cette brochure explicative.

Des dimensions minimales à respecter

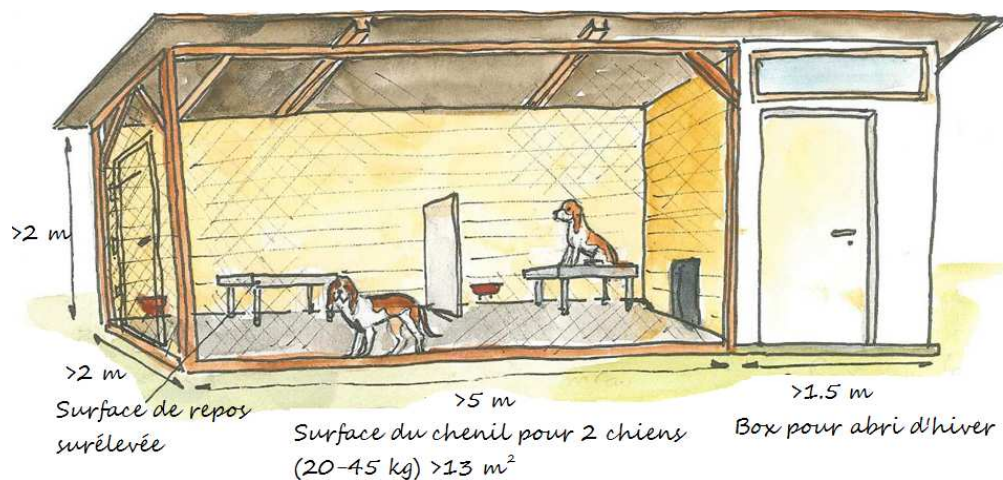
La surface minimale d'un chenil doit être calculée en fonction du nombre et du poids des chiens qui y sont détenus.

	Jusqu'à 20 kg	20 - 45 kg	Plus de 45 kg
Hauteur	180 cm	180 cm	180 cm
Surface pour un chien	6 m ²	8 m ²	10 m ²
Surface pour deux chiens	10 m ²	13 m ²	16 m ²
Surface par chien supplémentaire	3 m ²	4 m ²	6 m ²

Un environnement adapté aux conditions météorologiques extrêmes

Etant détenu en permanence à l'extérieur, le chien a besoin de davantage de protection lors de conditions météorologiques extrêmes telles que les fortes chaleurs, le froid, le vent ou encore la pluie et la neige. Pour ces motifs, le chenil doit être construit en respectant les exigences suivantes :

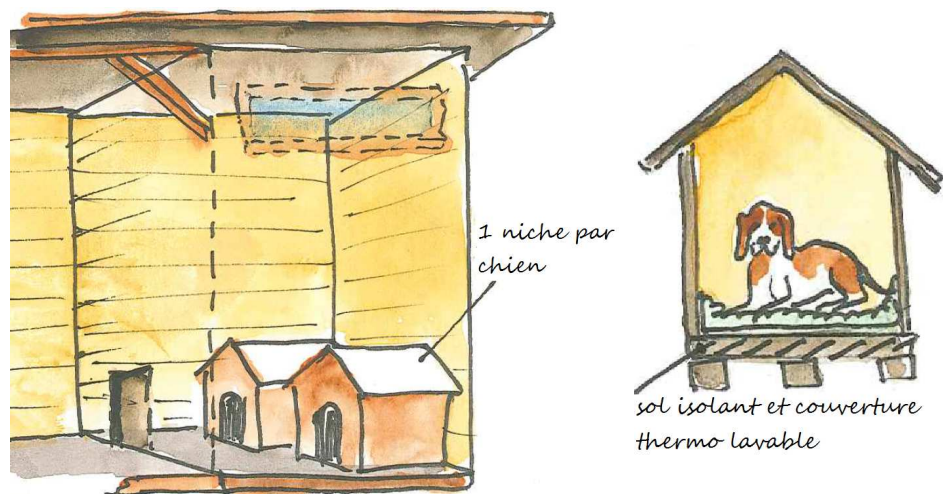
- 🐾 **2 à 3 faces doivent être fermées** en fonction de l'orientation dans le terrain.
- 🐾 **Une toiture** supportant poids de la neige doit recouvrir l'intégralité de la surface minimale exigée.
- 🐾 **Les niches doivent être installées dans une partie entièrement close** du chenil. La surface doit au moins correspondre au 1/3 de la surface minimale exigée. Il faut veiller à maintenir un éclairage naturel suffisant.



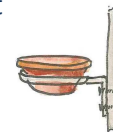
Un chenil correctement aménagé

Afin de répondre aux besoins des chiens, différents aménagements sont indispensables :

- 🐾 **Une niche par chien.** Le sol doit être recouvert d'une **couche confortable et isolante** (tapis ou matelas en vente dans tous les commerces spécialisés). Le propriétaire en possédera deux afin de pouvoir les changer pour les laver.



- 🐾 **Une surface de repos surélevée par chien** (podium). Elle doit être installée dans la partie extérieure du chenil.
- 🐾 **Une gamelle d'eau.** Elle doit être solidement fixée afin d'éviter qu'elle ne se renverse.
- 🐾 **Les chenils adjacents doivent être munis d'un écran** permettant aux chiens de se retirer sans toutefois empêcher tout contact visuel.



Des contacts sociaux à entretenir

Les chiens doivent avoir tous les jours des contacts suffisants avec les êtres humains et si possible avec d'autres chiens. Cela implique une certaine interaction entre le chien et son entourage (contacts auditifs, visuels et olfactifs) .

Au cours de la journée, **il est exigé un minimum de 5 heures de contacts sociaux avec un congénère ou un être humain, mais au moins une heure avec un être humain.**